

CH MDI ARCEB

**Association des retraités du corps enseignant bernois
Région francophone**

**K Associations
1973-2013**

**Mémoires d'Ici
Centre de recherche et de documentation du Jura bernois
Saint-Imier**

**Association des retraités du corps enseignant bernois
Région francophone**

État au 18 juin 2014

ASSOCIATIONS

K/ARCEB

**Association des retraités du corps enseignant bernois
Région francophone**

A. INVENTAIRE SOMMAIRE

I	1	Statuts Procès verbaux Correspondance Historique
----------	---	---

B. DESCRIPTIF

Référence :	CH MDI ARCEB
Titre :	Association des retraités du corps enseignant bernois Région francophone
Dates :	1973-2013
Niveau de description :	Fonds
Importance matérielle :	Archives : 1 boîtes ; 0.12 m.linéaire

Producteur : Association des retraités du corps enseignant bernois

Historique du producteur :

1969-1973

Création d'une association des retraités dans le but d'intervenir politiquement pour améliorer la condition sociale du monde pédagogique au sein duquel se manifestait un mécontentement grandissant.

16 novembre 1980

L'association des retraités est acceptée en tant qu'organisation de degré dans la Société des Enseignants bernois (SEB).

1998

La SEB est devenue LEBE, organisation faitière des enseignants du Canton de Berne. La place des retraités est devenue portion congrue, puisque leur organisation de degré a été radiée de la nouvelle association et n'existe plus.

1999

Les statuts de l'organisation de degré des retraités de la SEB du 1er janvier 1995, ainsi que d'autres dispositions régionales, sont remplacés par de nouveaux statuts. Ils précisent que l'Association des retraités du corps enseignant bernois (ARCEB) succède à l'organisation de degré de la SEB et la remplace.

2000 L'Assemblée générale extraordinaire de la SEJB décide de sortir de LEBE. Il en résulte que le seul interlocuteur valable pour la Société des enseignants romands (SER) est le SEJB (devenu le syndicat des enseignants du Jura bernois). Une association régionale francophone LEBE est fondée, qui de ce fait n'est pas reconnue par la SER, mais seulement par LEBE.

14 décembre 2000 Rencontre avec le SEJB pour clarifier la position des retraites francophones entre le LEBE et le SEJB. Le comité du SEJB fait savoir à nos représentants qu'ils ne pourront être acceptés qu'en tant que membre individuel. Ils n'acceptent pas une section des retraités en tant que telle.

2001

Les retraités de la partie francophone du Canton de Berne ne font plus partie du SEJB ni de LEBE en tant que section, mais de l'Association des retraites du corps enseignant bernois. Il est néanmoins possible à chaque retraité, individuellement, de faire encore partie du LEBE ou du SEJB, moyennant une cotisation. Roland Stähli estime superflu d'adhérer au SEJB ou à LEBE puisqu'ils nous ont mis tous les deux à l'écart. L'ARCEB devient une association libre et indépendante.

2005 D'après les statuts de LEBE du 7 mars 2005, il existe des associations de degrés, à savoir: -2 à +2 ; 3 à 6 ; 7 à 9 ; secondaire supérieur ; université. Les retraités sont inclus dans les organisations de degré ou ils se trouvent en nette minorité.

2009

L'association des retraités du corps enseignant bernois (ARCEB) regroupe actuellement près de 2'300 retraités répartis dans 9 régions, dont la région francophone. Celle-ci, d'après les statuts, peut s'ouvrir à tous les enseignants francophones du canton de Berne.

2012

Le SEJB fonde une section des retraités et entre en concurrence avec l'ARCEB.

(Source : Heurts et malheurs de l'ARCEB, par Pierre-Alain Schmid, archives ARCEB)

Modalités d'entrée : Mémoires d'Ici a reçu en don le fonds du secrétaire de l'association, M. Pierre-Alain Schmid, en 2014.

Présentation du contenu :	Le fonds concerne les domaines de recherche suivants : association professionnelle ; enseignant. Il contient les documents administratifs usuels, excepté les comptes.
Tris et éliminations/ Règles de conservation :	Non.
Accroissements :	Fonds ouvert.
Mode de classement :	Le fonds a été classé chronologiquement par l'association.
Conditions d'accès :	Le fonds est accessible sur rendez-vous. Chaque demande de consultation est examinée sous l'angle de la protection des données. Les documents contenant des données particulièrement dignes de protection ne peuvent pas être consultés. Le propriétaire des documents peut cependant délivrer une autorisation de consulter en se référant à l'article 15 de la Loi bernoise sur la protection de données.
Conditions de reproduction :	La reproduction ainsi que la publication des documents sont soumises à l'autorisation de Mémoires d'Ici.
Langues des documents :	Français.
Caractéristiques matérielles :	Fonds reconditionné ; liens métalliques retirés.
Instruments de recherche :	Le présent inventaire, disponible sur papier à MDI ou en format PDF sur le site internet de Mémoires d'Ici : http://www.m-ici.ch

Copies :	Non.
Sources complémentaires :	Fonds Roland Stähli, à Mémoires d'Ici.
Bibliographie :	Non.

Notes :	N° ISIL (ISO 15511) de Mémoires d'Ici : CH-001534-8
----------------	---

Auteur de l'inventaire :	Anne Beuchat-Bessire
Règles et conventions :	Description établie conformément à la Norme générale et internationale de description archivistique – ISAD(G).
Date du descriptif :	Juin 2014.